

Séance ordinaire du 5 mars 2012

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de mars deux mille douze (5 mars 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Mars 2012

7. Adoption du règlement 409-1 sur les limites de vitesse

8. Adoption du règlement 414 pour régulariser les numéros civiques de la rue Drolet

9. Nomination du maire suppléant

10. Soumission sur invitation – Service d'ingénierie rue Saint-Joseph

11. Modification au devis du camion incendie et affectation supplémentaire

12. Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie et d'architecte – Aménagement de l'Hôtel de Ville

13. Octroi de contrat – Élaboration et validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc

14. Octroi de contrat – Exécution du programme de rinçage unidirectionnel

15. CLD de la MRC de Maskinongé – Politique familiale et démarche MADA

16. ACSIQ – Inscription au congrès annuel

17. Demandes de propositions – Chlorure de calcium

18. Demande de propositions – lignage de rues

19. Octroi de contrat – achat d'un balai ramasseur

20. Formation conseil Mauricie – Offre de service sur les techniques d'utilisation de scie à chaîne, débroussailleuse et déchiqueteuse

Séance ordinaire du 5 mars 2012

21. Office municipal d'habitation – extension de mandat – madame Germaine Mélançon
 22. Demande de dérogation mineure – Serge Brière et Johanne Arcand
 23. Demande de dérogation mineure – Louise Duplessis
 24. Demande de dérogation mineure – Yolande Desaulniers
 25. Pacte rural 2012 – Achat d'un chapiteau - Autorisation au directeur des loisirs
 26. Ministère des Transports – Entente de 2000 terminée - Projet d'aménagement d'une aire de repos pour cyclistes
 27. Pacte rural 2012 – Aménagement de la halte cycliste Iris - Autorisation au directeur des loisirs
 28. Appui à une demande au Pacte rural 2012 – Service des loisirs – Achat d'une roulotte réfrigérée
 29. Appel de candidature moniteurs – Camp de jour
 30. Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – autorisation pour opérations de lâchers de dindons sauvages
 31. Varia
 - 31.1 Salon de l'habitation Desjardins
- Période de questions
32. Levée de l'assemblée

2012-03-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue à l'assistance. Il dresse un sommaire des travaux qui seront réalisés prochainement. Entre autres, les travaux de réfection du 5^e Rang seront complétés. Des travaux seront réalisés sur la rue Saint-Joseph, ce qui nécessite le déplacement de poteaux par Hydro-Québec. La municipalité réalisera la mise à niveau des étangs aérés et effectuera une recherche en eau potable. Sur la rue des Gouverneurs, on fera une mise à niveau de la station de pompage et on vérifiera si les drains des propriétés sont reliés illégalement au réseau d'égout créant ainsi un surplus des eaux usées à traiter.

Suite à une réunion de consultation avec les résidents de la rue Bellemare concernant la problématique causée par la présence de gros pins à l'arrière de leur terrain, il a été décidé de couper les arbres et de les remplacer par, possiblement, une clôture. Les travaux devraient se réaliser au cours de l'été.

Les élus avaient été sollicités par des citoyens du rang des Grès concernant le bruit occasionné par la base d'hydravion située à proximité. Une soirée d'information se tiendra d'ici la fin du mois avec les résidents concernés.

Une soirée d'information se tiendra également avec les citoyens des secteurs concernés par la mise aux normes des installations septiques où une aide financière de 500 \$ est disponible par la municipalité.

En terminant, l'organisation des Jeux du Québec a un grand besoin de bénévoles. M. le Maire invite les personnes disponibles à donner leur nom pour cet événement.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 5 mars 2012

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2012-03-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-03-2012 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-03-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 05-03-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2012-03-072

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période se terminant le 31 décembre 2011 totalisant 8 131,13 \$.
- les comptes à payer au 31 décembre 2011 au montant de 10 477,41 \$.
- les déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2012 totalisant 172 467,47 \$.
- les comptes à payer au 29 février 2012 au montant de 89 072,50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Qualitas – Services professionnels – Contrôle qualitatif – Développement domiciliaire Réal Pellerin

Séance ordinaire du 5 mars 2012

2012-03-073

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 1201076 à Qualitas, au montant de 941,65 \$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif dans le développement Réal Pellerin. (Rés. 2010-06-222)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie – Honoraires professionnels – Négociation convention collective des pompiers

2012-03-074

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53001401 à Heenan Blaikie, au montant de 551,88 \$, représentant les honoraires professionnels au 31 décembre 2011 pour la négociation de la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Chambre de Commerce de la MRC de Maskinongé – Soirée des Sommets

2012-03-075

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture GALA-MUN-11 à la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, au montant de 1 100 \$, pour la Soirée des Sommets 2012. (Rés. 2012-02-064)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec – Honoraires professionnels – Projet domiciliaire Rue des Seigneurs

2012-03-076

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 10034-03 à Pluritec, au montant de 2 777,25 \$, pour des honoraires professionnels de surveillance bureau et chantier dans le projet domiciliaire Rue des Seigneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – 1^{er} versement – Quote-part 2012

2012-03-077

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 20120017 à la MRC de Maskinongé, au montant de 140 467,50 \$, représentant le 1^{er} versement de la quote-part 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay – honoraires professionnels – dossier général

2012-03-078

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 077-001/MU à Tremblay Bois Mignault Lemay, au montant de 1 172,11 \$, représentant des honoraires professionnels pour services rendus (dossier général).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bernard Gauthier (1985) inc. – Service annuel d'entretien des luminaires 2012

Séance ordinaire du 5 mars 2012

2012-03-079

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 121838 à Bernard Gauthier (1985) inc., au montant de 4 713,98 \$, pour l'entretien des luminaires pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bureau en Gros – achat d'ordinateurs portables Acer

2012-03-080

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 1234 à Bureau en Gros, au montant de 3 379,62 \$, pour l'achat de 7 ordinateurs portables, 7 sacs et 7 souris pour le conseil municipal. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Mars 2012

2012-03-081

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
1 thermos salle communautaire	02.701.20.522	61,59 \$
1 thermos de porte salle communautaire	02.701.20.522	197,96 \$
Installation par Vitrierie Grand-Mère	02.701.20.522	197,96 \$
2 thermos terrain de balle	02.701.50.521	217,76 \$
Installation par Vitrierie Grand-Mère	02.701.50.521	197,96 \$
Location de structures gonflables – tournoi familial	02.701.50.516	2 700,00 \$
Terreautage premier terrain de soccer (Multi services)	02.701.30.521	4 355,00 \$
Matériel sonore, syst. de son portatif – comité culturel	02.701.50.649	313,44 \$
Stores local de marqueur – Léo Carbonneau	02.701.50.649	200,00 \$
Levier hydraulique (jack) 22 tonnes	02.320.20.643	715,00 \$
Mise à jour base de données Aqua Data	02.413.00.411	1 006,00 \$
Matériel pour mur du garage	02.320.10.522	500,00 \$
Perceuse Hilti percussion	02.320.00.643	352,00 \$
Souffleuse au gaz	02.320.00.643	330,00 \$
Détecteur de chaleur (assurance)	02.320.10.522	2 300,00 \$
Continuité du programme 5S	02.320.10.522	3 800,00 \$
Caméra de surveillance au garage	02.320.10.522	3 500,00 \$
Ventilateur pression positive	23.030.00.725	2 348,07 \$
Habit Bunker	23.030.00.725	1 911,45 \$
4 facial pour appareil respiratoire	23.030.00.725	2 560,33 \$
Pantalon brisé à remplacer	02.220.00.650	40,58 \$
Chemise manche longue	02.220.00.650	28,48 \$
4 Lampes de poche à 122,50 \$/un	02.220.00.649	538,90 \$
2 extincteurs 10 lb ABC pour véhicule incendie à 62\$/un	02.220.00.649	136,37 \$
24 écussons de chemise à 5,65\$/un	02.220.00.650	149,13 \$
Rénovation du bureau du directeur incendie (Gilles Boisvert)	23.030.00.722	2 757,03 \$

Séance ordinaire du 5 mars 2012

Achat mise à jour logiciel Creative suite 5 design standard	02.130.00.414	350,00 \$
Total		31 765,01 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 409-1 sur les limites de vitesse

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté, le 11 juillet 2011, le règlement 409-2011 concernant les limites de vitesse et le stationnement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est entré en vigueur le 10 octobre 2011 puisqu'il n'a pas fait l'objet de désaveu de la part du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que quelques lacunes ont été rencontrées sur certains chemins de la municipalité lors de la mise en application dudit règlement, et qu'il y a lieu que la municipalité modifie certaines dispositions de son règlement initial;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du Code de sécurité routière et conformément au règlement 393-2010, article 3, de cette municipalité, il y a lieu d'abroger les articles de ce règlement relatifs au stationnement et de les adopter par résolution du conseil;

2012-03-082

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 409-1-2012 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité et qui amende les dispositions du règlement 409-2011. Ce règlement sera soumis au ministre des Transports pour approbation et, s'il n'y a pas de désaveu de sa part, entrera en vigueur dans un délai de 90 jours de son adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement 414 pour régulariser les numéros civiques de la rue Drolet

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens et propriétaires de la rue Drolet que soient attribués à leurs maisons et autres constructions des numéros civiques ordonnés;

CONSIDÉRANT qu'il est également dans l'intérêt de ces personnes que lesdits immeubles soient clairement identifiés par ces numéros civiques pour des raisons de sécurité;

2012-03-083

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 414-2012 pour régulariser les numéros civiques de la rue Drolet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

2012-03-084

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès nomme Francine Boulanger comme mairesse suppléante pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 5 mars 2012. Elle est de plus autorisée à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si

Séance ordinaire du 5 mars 2012

le maire ne peut être présent. Elle est aussi autorisée à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Soumission sur invitation – Service d'ingénierie rue Saint-Joseph

2012-03-085

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour des services d'ingénierie pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Modification au devis du camion incendie et affectation supplémentaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a retenu la soumission de Maxi Métal par sa résolution 2012-02-050 pour l'achat d'un camion autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT le résumé de devis émis le 23 février 2012 par Maxi Métal, suite à la rencontre pré-construction, proposant quelques modifications au devis et au prix du camion, parfois à la hausse et parfois à la baisse, mais se soldant par une hausse de prix de 638,20 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant Alain Charbonneau à l'effet que les modifications sont conformes au devis;

2012-03-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les modifications apportées au devis, pour un montant excédentaire de 638,20 \$ plus taxes, et affecte cette somme supplémentaire de son fonds de roulement pour financer la hausse du coût du camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie et d'architecte – Aménagement de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour des services d'architecture et d'ingénierie pour son projet de rénovation et d'aménagement d'une bâtisse devant devenir le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que quatre (4) architectes ont présenté une soumission, dont l'un n'a pas obtenu le pointage requis lors de l'évaluation et de la pondération, comme suit :

	Daniel Bédard	Renée Tremblay	Beudry Palato	Michel Pellerin
Prix soumis	n/a	14 141,92 \$	11 497,50 \$	28 743,75 \$

CONSIDÉRANT qu'une seule firme d'ingénieurs a produit une soumission pour la partie ingénierie;

2012-03-087

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'architecte à Beudry Palato, pour un montant de 11 497,50 \$,

Séance ordinaire du 5 mars 2012

incluant les taxes, et le contrat d'ingénierie à Pluritec, au montant de 13 107,15 \$ incluant les taxes, ces derniers devant travailler de concert pour la rénovation et l'aménagement de la bâtisse devant devenir le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Élaboration et validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT que des demandes de propositions ont été demandées à deux fournisseurs pour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc, comme suit :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Aqua Data	9 300 \$
BPR	12 500 \$

2012-03-088

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'élaboration et la validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc à Aqua Data pour un montant de 9 300 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Exécution du programme de rinçage unidirectionnel

2012-03-089

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc à Aqua Data pour un montant de 5 910 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. CLD de la MRC de Maskinongé – Politique familiale et démarche MADA

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Famille et des Aînés en 2009 a décidé d'actualiser le programme de soutien aux politiques familiales (PFM) pour une vision d'une société de tous les âges et, qu'à cette fin, il a développé la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la politique familiale municipale de la MRC de Maskinongé et les 17 plans d'action des 17 municipalités adoptés en 2006 requièrent une mise à jour;

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités intéressées pourraient recevoir un soutien financier pour à mise à jour de la PFM et l'élaboration de la démarche MADA;

2012-03-090

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, et **appuyé par** Francine Boulanger et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la MRC de Maskinongé :

- De présenter une demande collective de soutien financier auprès du Ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales ainsi que dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés;

Séance ordinaire du 5 mars 2012

- De coordonner les travaux de mise à jour de la PFM et les travaux d'élaboration de la démarche MADA et les plans d'action qui en découlent;
- De désigner un des agents ruraux de Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé pour coordonner les travaux de mise à jour de la PFM et les travaux d'élaboration de la démarche MADA et les plans d'action qui en découlent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. ACSIQ – Inscription au congrès annuel

2012-03-091

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie, Daniel Isabelle, à assister au congrès des chefs de services incendie qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012, à Rimouski, et de défrayer tous les frais applicables à la municipalité, dont l'inscription de 419,66 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demandes de propositions – Chlorure de calcium

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a besoin de 12 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons pour l'entretien de ses routes;

2012-03-092

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs pour la fourniture de chlorure de calcium en flocons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de propositions – lignage de rues

2012-03-093

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – achat d'un balai ramasseur

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation à deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un balai ramasseur;

CONSIDÉRANT qu'un seul des soumissionnaires a produit une soumission, comme suit :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Équipements Sigma	37 481,85 \$
Hewitt Équipement	n'a pas soumissionné

2012-03-094

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'achat d'un balai ramasseur à Équipements Sigma pour un montant de 37 481,85 \$ incluant les taxes.

Séance ordinaire du 5 mars 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Formation conseil Mauricie – Offre de service sur les techniques d'utilisation de scie à chaîne, débroussailleuse et déchiqueteuse

CONSIDÉRANT l'offre de service de Formation conseil Mauricie pour une formation de 24 heures sur les techniques sécuritaires d'utilisation de scie à chaîne, débroussailleuse et déchiqueteuse;

2012-03-095

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise huit personnes à suivre ladite formation et de défrayer les coûts inhérents à cette formation, soit la somme de 2 400 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Office municipal d'habitation – extension de mandat – madame Germaine Mélançon

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait nommé Madame Germaine Mélançon au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès pour une période de deux (2) ans, par sa résolution 2010-04-142;

CONSIDÉRANT que le mandat aurait dû être de trois (3) ans au lieu de deux (2);

2012-03-096

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prolonge le mandat de Madame Germaine Mélançon au conseil d'administration de l'Office municipal de Saint-Étienne-des-Grès jusqu'en avril 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure – Serge Brière et Johanne Arcand

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Serge Brière et Johanne Arcand consiste à permettre la reconstruction du bâtiment principal sis au 80 rue de L'Éclaireur, à l'intérieur de la bande de protection riveraine du Lac Julien, à 5 mètres de la ligne des hautes eaux, sur le lot 2 781 306, de la zone Af-03;

CONSIDÉRANT que l'article 69 du règlement de zonage numéro 234-90 stipule que la reconstruction d'une construction dérogatoire peut être permise à la condition que les dispositions normatives relatives à la protection des rives, du littoral et des milieux humides soient respectées, en l'occurrence, une bande de protection de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le chalet actuel sur pilotis serait, d'après le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Plante, protégé par droits acquis pour avoir été construit à l'intérieur de la bande de protection riveraine ainsi que dans le littoral;

CONSIDÉRANT que la reconstruction du bâtiment principal qui deviendra la résidence permanente des demandeurs, se fera avec un solage de béton coulé et n'empièterait plus dans le littoral puisque le mur le plus proche serait à 5 mètres de la ligne des hautes eaux;

Séance ordinaire du 5 mars 2012

CONSIDÉRANT que des travaux de restauration et de végétalisation de la rive seront réalisés à l'intérieur de la bande de protection de 5 mètres, à l'exception d'un droit d'accès au lac de 5 mètres;

CONSIDÉRANT la présence d'un escarpement qui vient restreindre l'espace disponible pour une reconstruction;

CONSIDÉRANT qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage et qu'elle réduirait le niveau d'empiètement dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Serge Brière et Johanne Arcand;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2012-03-097

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Serge Brière et Johanne Arcand, concernant le lot 2 781 306, de la zone Af-03 en permettant la reconstruction du bâtiment principal, sur solage de béton, à 5 mètres de la ligne des hautes eaux et que soit permise une galerie sur pilotis empiétant de deux mètres dans la bande de protection riveraine. De plus, un arpenteur devra définir la bande autorisée de 5 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure – Louise Duplessis

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Duplessis consiste à permettre un lotissement pour séparer la résidence sise au 542 Avenue Duplessis du reste de la terre, tout en conservant un chemin d'accès au résidu de la terre, tel qu'indiqué au plan de l'arpenteur géomètre Michel Roberge portant la minute 698, datée du 9 février 2012, lot 5 006 459 de la zone Af-09;

CONSIDÉRANT que le frontage du lot proposé serait d'une largeur de 46,21 mètres, tel qu'il apparaît au plan d'arpentage, et qu'il contrevient à l'article 27 du règlement de lotissement 235-90 qui stipule qu'un frontage sur rue, pour un lot non desservi, doit avoir une largeur minimale de 50 mètres;

CONSIDÉRANT que le frontage demandé pour la résidence de 46,21 mètres au lieu de 50 mètres est dans le but de conserver un accès à la terre de 18,3 mètres de largeur au lieu de 14,51 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme considère qu'un refus de cette demande ne causerait pas de préjudice quant à l'utilisation et à l'accès à la terre résiduelle puisqu'un accès de 14,51 mètres semble suffisant pour toutes activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Duplessis, soit de permettre un lotissement avec un frontage sur rue de 46,21 mètres;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2012-03-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure déposée par

Séance ordinaire du 5 mars 2012

madame Louise Duplessis pour permettre un lotissement de 46,21 mètres de frontage au lieu de 50 mètres, sur le lot 5 006 459 dans la zone Af-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande de dérogation mineure – Yolande Desaulniers

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Yolande Desaulniers consiste à permettre l'agrandissement du garage annexé à la maison sise au 51 rue Saint-Isidore, à 4,57 mètres de la ligne arrière, sur le lot 2 545 694 de la zone Ra-12;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de l'article 75 du règlement de zonage numéro 234-90, la marge arrière à respecter pour cette zone est de 25% de la profondeur moyenne du terrain, soit une marge à respecter de 5,33 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Yolande Desaulniers;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2012-03-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Yolande Desaulniers, concernant le lot 2 545 694 de la zone Ra-12, en permettant un agrandissement du garage annexé à la maison, à 4,57 mètres de la ligne arrière du lot au lieu de 5,33 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Pacte rural 2012 – Achat d'un chapiteau - Autorisation au directeur des loisirs

CONSIDÉRANT l'existence de plus de trente (30) organismes actifs au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT les nombreuses activités récurrentes de ces mêmes organismes et l'intérêt de la population à y participer;

CONSIDÉRANT la nécessité de conserver la présentation de ces activités aux dates choisies par les organismes et qui souvent se tiennent aux mêmes dates et aux mêmes périodes;

2012-03-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, Yvon Richard, à présenter une demande au Pacte rural 2012 de la MRC de Maskinongé pour l'obtention d'un second chapiteau pour les besoins des organismes de loisir de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Ministère des Transports – Entente de 2000 terminée - Projet d'aménagement d'une aire de repos pour cyclistes

Séance ordinaire du 5 mars 2012

CONSIDÉRANT qu'une permission de voirie avait été accordée le 1^{er} octobre 2000 par le Ministère des Transports pour l'aménagement d'une aire de repos pour les cyclistes sur un terrain leur appartenant;

CONSIDÉRANT que cette permission a pris fin le 31 décembre 2005 et qu'il y a lieu de la renouveler et/ou d'acquérir ce terrain;

2012-03-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au Ministère des Transports de renouveler la permission de voirie et/ou de céder le terrain en faveur de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Pacte rural 2012 – Aménagement de la halte cycliste Iris - Autorisation au directeur des loisirs

CONSIDÉRANT que la Halte Iris de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est située sur le tracé de la Route verte;

CONSIDÉRANT l'occupation de cette dernière par les nombreux cyclistes utilisant la piste cyclable de Saint-Étienne-des-Grès vers Saint-Thomas-de-Caxton, Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, La Gabelle et autres;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité d'accès à cette piste et d'offrir aux cyclistes une halte offrant un minimum de services et de commodités;

2012-03-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, Yvon Richard, à présenter une demande au Pacte rural 2012 de la MRC de Maskinongé pour l'aménagement de la Halte cycliste Iris.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Appui à une demande au Pacte rural 2012 – Service des loisirs – Achat d'une roulotte réfrigérée

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande dans le cadre du Pacte rural 2012 pour l'achat d'une roulotte réfrigérée;

2012-03-103

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la demande du Service des loisirs Saint-Étienne-des-Grès et s'engage à participer à la réalisation de ce projet par la fourniture d'une somme de 500 \$, par la réalisation de la vérification mécanique annuelle, si nécessaire, et à défrayer le coût de l'assurance sur ledit véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Appel de candidature moniteurs – Camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher quatre (4) moniteurs réguliers et deux autres au service de garde pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

Séance ordinaire du 5 mars 2012

2012-03-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – autorisation pour opérations de lâchers de dindons sauvages

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs désire mettre en branle des opérations de lâchers de dindons sauvages sur des terrains de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la Fédération s'engage à respecter les droits et la propriété privée des propriétaires terriens et obtenir leurs accords;

CONSIDÉRANT que la Fédération s'engage à avertir les propriétaires des terres avant de procéder aux opérations de lâchers, de suivis (si nécessaire) ou de captures sur leurs terres;

2012-03-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès donne son accord afin que les représentants de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs puissent mettre en branle des opérations de lâchers de dindons sauvages sur les terrains de propriétaires de son territoire et ce, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Varia

31.1 Salon de l'habitation Desjardins

2012-03-106

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la participation de la municipalité au Salon d'habitation Desjardins 2012 qui se tiendra le 17 mars prochain. M. Gaëtan Léveillé, conseiller, est nommé responsable de l'activité. Il est de plus résolu de verser un montant de 50 \$ à titre de contribution pour les prix du tirage de participation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07
Fin : 20 h 09

32. Levée de l'assemblée

Séance ordinaire du 5 mars 2012

2012-03-107

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière